



IJAT : le geste du ministre

Pour féliciter les CRS de leur engagement sans faille en cette période de pression, le ministre vient de prendre une décision.

Violences à répétition, débordements incessants, rythme de travail infernal... rien ne vient entamer le professionnalisme sans faille des CRS, garants du maintien de l'ordre.

Le ministre vient d'écrire à notre organisation syndicale pour faire part de sa décision d'adapter le calendrier de la revalorisation de l'IJAT, mesure à l'origine proposée et signée par l'UNSA Police.

Une échéance intermédiaire est ajoutée, pour permettre aux CRS de bénéficier, dès le 1^{er} juillet 2016, d'une revalorisation de l'IJAT à 37€.

La dernière étape, l'IJAT à 39€, reste fixée au 1^{er} janvier 2017, comme prévu initialement.

Concrètement, donc, dès le 1^{er} juillet de cette année, le ministre accorde une augmentation nette de 2€. L'UNSA Police salue une initiative de bon sens.



« J'ai très souvent attiré l'attention du ministre sur l'engagement des CRS. Cette décision de Bernard Cazeneuve concernant les CRS, en cette période de tension extrême, est la bienvenue. »

-Philippe Capon
Secrétaire général
UNSA Police

Le 25/05/2016

Le langage de vérité

Unsa Police, 25 rue des tanneries, 75 013 Paris www.unsa-police.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre

Paris, le 26 mai 2016

Monsieur le secrétaire général,

Depuis les attentats de 2015, les forces mobiles, constituées par les *Compagnies républicaines de sécurité* et les *Escadrons de gendarmerie mobile*, sont soumises à une sollicitation opérationnelle sans précédent. Au-delà de la sécurisation des lieux sensibles et de la mise en œuvre du plan *Vigipirate* (posture « *alerte attentat* » maintenue en Ile-de-France), leur engagement a été considérablement renforcé pour le contrôle de nos frontières et la maîtrise des flux migratoires dans les Alpes-Maritimes, le Nord et le Pas-de-Calais.

Les opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre public qui se succèdent depuis le début du mois de Mars ont considérablement élevé le niveau d'emploi des forces, confrontées à une violence rarement rencontrée lors de manifestations de voie publique. Ainsi, près de 400 policiers et gendarmes ont été blessés lors de ces opérations, parfois grièvement.

L'organisation en France, dans dix villes différentes, du championnat d'Europe de football *Euro 2016* ajoute encore au taux d'emploi des unités, qui abordent cette nouvelle séquence de leur engagement dans des conditions de pénibilité marquée, dans la mesure où les congés ont été suspendus pour permettre de dégager le potentiel indispensable à la sécurisation de cet événement majeur.

L'ensemble de ces éléments m'a conduit, avec le soutien du Premier ministre, à aménager le calendrier de la revalorisation en cours de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) décidée l'an dernier par l'arrêté interministériel du 29 juin 2015. Il est en effet légitime qu'une reconnaissance de l'engagement des forces soit exprimée à l'égard des forces mobiles. Ainsi, l'augmentation en trois paliers, fixés au 1^{er} juillet 2015 (33 €*), 1^{er} janvier 2016 (35 €*) et 1^{er} janvier 2017 (39 €*) sera modifiée, pour introduire un palier intermédiaire à la date du 1^{er} juillet 2016 pour un montant indemnitaire fixé à 37 €*.

Je tenais à vous en informer.

Je vous prie de croire, Monsieur le secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bernard CAZENEUVE

Monsieur Philippe CAPON
Secrétaire Général d'UNSA Police
25 rue des Tanneries
75013 PARIS

* taux en vigueur en Métropole